

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] TR: Unitech

Date :Mon, 9 Dec 2019 10:06:29 +0000

De :Sandrine BAYETTE <SBAYETTE@mairie-saintdizier.fr>

Pour :pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr <pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr>

-----Message d'origine-----

De : Sandrine BAYETTE

Envoyé : vendredi 6 décembre 2019 12:06

À : 'Elodie DEGIOVANNI (elodie.degiovanni@haute-marne.gouv.fr)'; 'SOROLLA Marie-Claude PREF52'

Cc : Quentin BRIERE; Philippe BOSSOIS

Objet : Unitech

Madame la Préfète,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier de la part de Monsieur Philippe BOSSOIS, Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise

Je vous l'adresse également ce jour par courrier.

Cordialement,

Sandrine BAYETTE

Assistante de Cabinet

Ville de Saint-Dizier

Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise



Cabinet
Tél. : 03 25 07 31 79
cabinet@mairie-saintdizier.fr

Madame Elodie DEGIOVANNI
Préfète de Haute-Marne
Bureau de l'Environnement, des
ICPE et des enquêtes publiques,
89, rue Victoire de la Marne
52 000 CHAUMONT

Saint-Dizier, le 6 décembre 2019

Objet : contribution dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de blanchisserie industrielle de SUZANNECOURT

Madame la Préfète,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de blanchisserie industrielle de SUZANNECOURT porté par la société UNITECH, je tenais à vous faire part des observations et questions suivantes.

A ce stade, tous les avis et expertises rendus s'accordent sur le fait que le risque lié à l'exposition éventuelle des personnes à des polluants est estimé à un niveau très inférieur à la valeur seuil de 1 mSv/an. Or, cette dose est la dose efficace totale maximale qu'une personne peut recevoir du fait d'activités nucléaires, selon le Code de la santé publique.

Ces premières conclusions sont donc objectivement rassurantes en ce qu'elles démontrent que le projet n'est *a priori* pas de nature à porter atteinte à la santé publique.

Cependant, dans sa contribution à l'enquête publique du 8 novembre 2019, l'ARS émet un certain nombre de réserves dont la levée par la société UNITECH nous paraît incontournable.

En effet, ces réserves ont toutes pour objectif de s'assurer que le bas niveau de risque, évalué aujourd'hui grâce à des calculs théoriques, sera confirmé et vérifié dans la pratique tout au long du fonctionnement futur de la blanchisserie, grâce à la mise en place de méthodes d'observation et de surveillance régulière du milieu.

Ainsi, se basant notamment sur l'avis favorable en date du 31 octobre 2019 d'un hydrogéologue agréé, six réserves ont été émises afin d'assurer une observation efficace

des points de captages d'eau destinée à la consommation humaine lors du fonctionnement de la structure.

De même, l'ARS a jugé bon d'émettre trois autres réserves afin d'assurer une même observation régulière sur les impacts liés aux rejets atmosphériques, que nous ne pouvons que reprendre à notre compte.

Par conséquent, si vous deviez donner un avis favorable à la réalisation du projet UNITECH, je souhaite que ces réserves de l'ARS soient reprises dans l'arrêté que vous prendrez, afin que leur levée soit rendue obligatoire.

Enfin, toujours concernant les impacts liés aux rejets atmosphériques, l'ARS estime regrettable que les retombées directes de polluants sur les parties aériennes des végétaux consommés ne soient pas prises en compte dans l'évaluation du risque, de même que la contamination éventuelle des poissons via la chaîne alimentaire et les risques de contamination via l'ingestion de poissons congelés.

Or, il nous semble qu'aucune incertitude dans l'évaluation du risque sanitaire n'est permise dans l'étude d'un tel dossier.

Nous souhaitons donc être éclairés sur l'impact des rejets radiologiques sur les trois points précités. A défaut, nos concitoyens et nous-mêmes élus ne pourrions qu'être inquiets et défavorables à la réalisation d'un tel projet.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension et de bien vouloir ajouter cette contribution au dossier de l'enquête publique, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma respectueuse considération.




Philippe BOSSOIS
Président de la Communauté d'Agglomération
Saint-Dizier, Der & Blaise